

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Mars

LA RÉFORME DES BOISSONS AU SÉNAT

Le Sénat va incessamment discuter les conclusions du rapport de M. de Verninac sur la réforme de l'impôt des boissons. C'est là un document qu'il est important de connaître avant l'ouverture d'un débat qui, en présence des intérêts engagés, ne peut manquer d'être très vif. Il est du moins une justice que partisans et adversaires, rendront au rapport de M. de Verninac. Il se distingue par une très sérieuse étude de la question et par une grande clarté. Nous allons en indiquer les origines et les dispositions principales.

A la veille de sa séparation, la Chambre des députés, dont les pouvoirs expiraient en 1893, avait, repoussant un projet voté par le Sénat, adopté un unique article de loi qui supprimait tout impôt sur les boissons dites hygiéniques (vins, cidres, bières), mais elle s'était abstenue d'indiquer au moyen de quelle taxe il serait pourvu au déficit d'environ 200 millions, ouvert dans le budget. En réalité, il n'y avait là qu'un vote de principe n'ayant d'autre valeur que celle d'un vœu.

Aussi, ne fut-on pas surpris lorsque, dès le début de la nouvelle législature, M. Burdeau, alors ministre des finances, déposa sur le bureau de la Chambre des députés un nouveau projet de loi concernant la réforme des boissons.

C'est ce projet, qu'après des fortunes diverses, — successivement incorporé au budget, puis distrait de la loi des finances, a été transformé et voté par la Chambre des députés, puis envoyé au Sénat à la veille des vacances parlementaires, en juillet dernier.

Le produit total de l'impôt sur les boissons (non compris les octrois), s'élève, pour l'année 1894 — dernier exercice dont les

chiffres exacts aient été publiés, — à la somme de 451.895.966 francs qui, à elle seule, représente, en réalité, la 7^e partie de l'ensemble du budget de la France.

Le projet de loi voté par la Chambre des députés en juillet 1895, supprimait intégralement tous droits sur le vin, le cidre et la bière et remplaçait tous ces droits sur les trois boissons dites hygiéniques par une surtaxe sur l'alcool dont le droit serait porté de 156 fr. 25 par hectolitre d'alcool à 100° — tarif actuel, — à 275 fr., soit une majoration de 118 fr. 75 par hectolitre.

En 1893, le Sénat avait refusé, considérant que c'était une imprudence au point de vue budgétaire, d'élever à 245 fr. la taxe sur l'alcool (soit une augmentation de 89 fr. 75). Aujourd'hui, la commission, dont M. de Verninac est le rapporteur, repousse à fortiori la surtaxe de 118 fr. 75.

« Si la consommation de l'alcool, dit M. de Verninac, peut supporter sans faiblir une surtaxe modérée, les quantités soumises à la taxe et le produit de l'impôt subissent une diminution immédiate lorsque l'augmentation dépasse une certaine limite, soit que la consommation se restreigne, soit que la fraude s'accroisse. »

Le rapporteur cite à l'appui de cette assertion divers exemples, notamment celui-ci : En France, alors que des surtaxes de 22 fr. 50 en 1855, et de 30 fr. en 1860, n'ont pas influé sur la consommation, une augmentation de 60 fr. votée en 1891 la fit diminuer de 200.000 hectolitres et amena l'Assemblée nationale à voter l'abolition du privilège des bouilleurs de cru.

Le rapporteur de la commission sénatoriale montre ensuite quelle charge énorme la surélévation du droit sur l'alcool, telle qu'elle a été votée par la Chambre, créerait pour vingt départements qui, sans compensation, supporteraient une surtaxe définitive de quarante millions, tandis que les autres bénéficieraient d'une détaxe nette de vingt-six millions. C'est, en se plaçant à

ce point de vue d'une plus égale répartition des charges, que M. de Verninac, au nom de la commission, arrive aux conclusions suivantes :

Les droits actuels sur les vins, bières et cidres seraient supprimés et remplacés par un impôt unique et uniforme de circulation de 1 fr. 50 l'hectolitre pour les vins, de 0,75 pour les cidres poirés et hydromels ; et, pour les bières, par une taxe de 0,25 le degré hectolitre sur 10 millions d'hectolitres à 4° (quantité présumée). Il en résulterait un dégrèvement de 128 millions 48 mille 512 francs (105 millions sur les vins, 10 millions 1/2 sur les cidres, 12 millions 1/2 sur les bières).

Ces 128 millions seraient compensés par les prévisions de recettes suivantes :

| | |
|---|---------------|
| 1 ^o Droit de circulation sur les vendanges..... | 1.000.000 fr. |
| 2 ^o Modifications du régime des vermouths..... | 5.000.000 » |
| 3 ^o Réduction à 3/0/0 du déchet chez les marchands en gros..... | 2.000.000 » |
| 4 ^o Doublement des licences y compris Paris..... | 16.500.000 » |
| 5 ^o Modification du taux de la taxe du sucrage..... | 2.000.000 » |
| 6 ^o Surtaxe des liqueurs.... | 18.000.000 » |
| 7 ^o Plus values résultant des mesures édictées à l'égard des bouilleurs de cru de profession et du nouveau régime des bouilleurs de cru..... | 20.000.000 » |
| 8 ^o Surtaxe de 43 fr. 75 sur 1.500.000 hect. d'alcool..... | 65.600.000 » |
| | 130.100.000 » |

Si ces prévisions se réalisent, il y aurait pour le Trésor un boni de 2 millions, au moins.

En résumé, les points les plus caractéristiques du projet adopté par la commission du Sénat sont les suivants :

1^o Il laisse un droit très faible, le droit de circulation, sur les vins, cidres et bières ; 2^o il ne surtaxe pas l'alcool dans des proportions aussi élevées que celui de la

l'assassin de Jeuriot et de Philippine Rueil J'ai été l'instrument, mais tu as commandé l'exécution. Assassin !... Assassin !...

Il ne put achever ; la main pesante de Marchenoy s'abattit sur sa bouche.

— Tais-toi, Laurent, tais-toi, tu vas tuer mon enfant. Comme les assistants s'étaient instinctivement rapprochés de lui, il vit, dans un éclair de pensée, les conséquences épouvantables de cette révélation in extremis.

Et reprenant son sang-froid : — Cet homme, dit-il, a le délire. J'invoque votre attestation, docteur.

Oxford, qui n'avait aucune idée préconçue, s'empressa d'opiner conformément.

Sublimé et Mlle Pinpouneau échangèrent un regard d'intelligence et ne quittèrent plus des yeux Marchenoy.

Ida avait entendu et compris les sinistres paroles de Laurent. D'une voix étranglée par le désespoir plus encore que par la souffrance elle s'écria :

— Assassin... vous, mon père... Laurent ne ment pas. Assassin ! assassin ! Maudit soyez-vous !

Condamné par sa fille, par l'enfant pour laquelle il était devenu criminel, ce fut le dernier coup porté à cette âme vile. Il tenta cependant d'en imposer encore ; il y allait de sa vie.

— Souchet, dit-il à l'agonisant, je serai vengé de vos accusations infâmes par la Providence.

— La Providence !... Ne prononcez pas ce mot sacré, la Jaune ! La Providence se sert des plus criminels comme des plus innocents pour assurer ses coups ! Je suis son instrument... Ta fille va mourir tuée par toi. Ce sera ton troisième assassinat... Mais rassure-toi, elle va mourir en te maudissant.

Et l'enfant docile à la volonté suprême de son fiancé murmura :

— Je vous maudis... je vous maudis... Elle retomba inanimée sur ses oreillers.

Chambre des députés ; 3^o au lieu de supprimer totalement, comme celle-ci, le privilège ou la liberté des bouilleurs de cru, il alloue, indemnes de tout droit, aux récoltants, 20 litres d'alcool par an à titre de consommation de famille.

D'autre part, si ce projet était voté, la consommation des boissons hygiéniques dans les familles, profiterait d'un très sensible dégrèvement puisqu'on ne paierait plus d'une manière uniforme à l'Etat que 1 fr 50 par hectolitre au lieu de 8,25 à Paris, 7,94 à Lyon, 10,91 à Lille, 11 au Havre, 10,66 à Brest, 11 à Rennes, 7,92 à Tours, 9,80 à Boulogne-sur-Mer, 6,66 à Dijon, 9,80 à Caen, 7,50 à Saint-Quentin, 7,50 au Mans, etc

Les bières et les cidres seraient l'objet d'un dégrèvement correspondant.

En résumé, les auteurs du projet qui va être soumis au vote du Sénat, se sont appliqués à établir un certain équilibre entre les intérêts engagés et à les concilier.

J. QUERCYTAINE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 mars 1896

M. de Baudry-d'Asson dépose une proposition de loi concernant l'interdiction du travail du dimanche et réclame l'urgence.

Aux termes de la proposition, tout Français qui dérogerait à cette disposition, serait passible d'une amende de 100 à 1.000 fr.

L'urgence est repoussée.

L'Exposition de 1900

La Chambre a décidé que l'Exposition universelle de 1900 serait construite sur le plan soumis par le Gouvernement au Parlement. Ce plan comporte l'entrée principale de l'Exposition aux Champs-Élysées, la démolition du Palais de l'Industrie, l'édification de deux nouveaux palais sur son emplacement et la construction d'un pont monumental sur la Seine.

Avant le vote définitif du projet et après un discours de M. Mesureur, ministre du commerce, M. Méline, président de la commission, a insisté en faveur d'une Exposition restreinte.

Cependant la voix de Souchet allait s'affaiblissant.

— Je m'en vais... Mon œuvre a été mauvaise Je suis puni justement. Je vois Dieu... Je me repens. Pardonne-moi, Ida... Qui c'est pour toi que je meurs...

Puis un grand soupir suivi d'un léger souf... L'assassin de Jeuriot et de Philippine Rueil n'était plus.

Sublimé saisit rudement Mlle Pinpouneau par le bras et lui dit à l'oreille :

— Et d'un !

Et il l'entraîna au Métropolitain.

XIX

La logique de Sublimé

— Sublimé !
— Mademoiselle...
— Je vous ai trouvé un drôle d'air à l'enterrement de ce coquin de Souchet.

— Peuch !... fit le brave garçon. Je réfléchissais aux bizarreries du sort, et je me disais : étonnant diable se fait-il qu'une aussi belle fille se soit éprise d'un pareil garnement ? Je sais ce que vous allez me répondre mademoiselle... « L'amour est aveugle. Les sentiments ne se commandent pas comme une douzaine de chemises... »

— ... L'avez-vous trouvée ?...
— Je l'ai trouvée, mademoiselle.

— Parlez donc, au lieu de discourir sur ce ton pédantesque ainsi que le ferait un professeur quelconque de rhétorique.

— Si vous m'interrompez à toute minute, je perdrai sûrement le fil d'Ariane... on dit Ariane, je crois, qui conduit mes idées.

— Voyons... Sublimé, pas tant de phrases ?
Vous avez certainement une opinion bien arrêtée de tout ce que nous avons vu hier.

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 35

L. A

FIANCEE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XVII

Et d'un !

Un silence profond se fit dans la chambre. Dans le vaste caravansérail, la matière humaine s'agitait... S'occupait-on à côté, au-dessus, au-dessous, que l'on mourait dans cette chambre ?

Le docteur Oxford revint sur ses entrefaites. — Hé ! hé ! fit-il joyeusement, la médecine n'est point si sottise que messieurs de la clientèle veulent bien le prétendre. Réjouissez-vous monsieur ; mademoiselle votre fille est hors de danger ou je ne suis qu'un imbécile.

— Par pitié, répondit Marchenoy, monsieur le docteur ne m'abusez point cruellement... Ne me donnez point cette joie si elle doit être suivie du désespoir. Par pitié, je vous en supplie, dites-moi la vérité.

— Morbleu ! monsieur Marchenoy, l'exacte vérité. Nous avons hier, mes confrères et moi, condamné cette enfant. Une vive douleur avait brisé les œuvres vives de ce frêle corps ; une joie immense devait opérer une réaction sanitaire. Ce que j'ai prévu est arrivé. Voyez vous-même. Les yeux s'éclaircissent, le pouls est plus vif, le sang revient dans les artères... Mademoiselle est une resuscitée. C'est la plus belle cure que j'ai jamais opérée.

A l'instant comme pour démentir cette savante consultation, la jeune fille eut une toux terrible, l'orbite de ses yeux se dilata. D'un effort elle se remit sur son séant, puis, suffoquée, elle retomba en râlant.

Le docteur un peu bouleversé par la surprise de se voir contredit si vite, découvrit brutalement la jeune fille et posa son oreille sur le cœur.

Sans ménagement, en véritable américain qui connaît la valeur du temps et des paroles, il s'écria :

— Cette enfant est perdue.

A ces mots Laurent reprit connaissance.

— Non ! fit-il. Je ne veux pas qu'elle meure. Les anges ne meurent pas ? Que l'on m'approche d'elle, je veux la voir encore... encore...

On poussa la civière auprès du lit de la jeune fille.

Alors avec cette clairvoyance de l'homme qui va mourir, Laurent vit que cet ange allait entrer au ciel...

Son regard rencontra celui de Marchenoy.

Tout ce que l'enfer contient de fureur, il le concentra dans ses yeux, puisant la force suprême de l'homme qui va disparaître à tout jamais, il se dressa et le bras étendu menaçant terrible, vers celui qui avait été son complice et bourreau :

— La Jaune, s'écria-t-il, au milieu de hoquets, jouis de ton œuvre. Vois ! vois-les mourir tes victimes... L'amour le plus pur qui soit au monde m'avait uni à ta fille, ton Ida, cet ange auprès de qui ceux du ciel sont des démons. Pour lui, j'étais bon... J'étais un honnête homme... Je te vis, vampire, et l'amour me rendit criminel. Pour avoir ton consentement. Je t'ai... Pour l'enrichir, je t'ai... Et quand tu te fus emparé de cet or, but unique de ton existence odieuse, tu m'as jeté hors de ton chemin, comme une bête puante... Mais alors l'amour d'Ida, phare lumineux dans la nuit de mes crimes, a porté la lumière dans les ténèbres d'ignoaminie où tu me précipitas. Au seuil du tombeau, l'on ne ment plus... et je te dénonce, la Jaune, à ta fille comme

D'autre part, M. Chapuis a déposé un projet de résolution tendant à ce qu'il n'y ait pas d'exposition en 1900 et que le crédit de 20 millions réclamé par l'Etat, soit employé à la création d'une caisse des invalides du travail.

Cette proposition, combattue par M. Bourgeois est repoussée par 460 voix contre 90.

Un autre projet de résolution de M. Noël, tendant à l'étude d'un nouveau plan dans lequel le Palais de l'Industrie serait conservé, a été également repoussé. Le projet de la commission a été aussi écarté par 377 voix contre 164, et c'est à une immense majorité, à mains levées, qu'a été voté le projet du gouvernement.

Restaient encore à discuter quelques dispositions additionnelles qui sont relatives au mode d'exécution du plan de la Commission générale de l'Exposition, notamment un amendement de M. Vaillant, qui demande que les ouvriers ne soient astreints qu'à la journée de huit heures, que les étrangers ne puissent être employés dans les travaux de construction des édifices français et des sections françaises, que les matériaux soient exclusivement de provenance française.

M. Vaillant développe son amendement. M. Doumer, ministre des finances, déclare que le Gouvernement et la Commission de l'Exposition, sont décidés à faire preuve envers les ouvriers du plus grand esprit de justice et de bienveillance; mais qu'il n'est pas opportun de régler, au sujet d'une œuvre spéciale et sur un point déterminé du pays, la question des conditions du travail, qui intéresse tous les travailleurs sans exception et le pays tout entier.

M. Doumer fait observer que M. Vaillant a déposé une proposition de loi sur les conditions du travail. Cette proposition a été étudiée par la Commission du travail, qui sera très prochainement en mesure de déposer son rapport. La loi qui sera votée par la Chambre, après une discussion sérieuse, sera la loi organique du travail et profitera, non pas seulement aux ouvriers de l'Exposition, mais à tous les ouvriers.

Il convient donc d'attendre le vote de cette loi. MM. Chauvin et Fabérot insistent énergiquement pour l'adoption de la disposition additionnelle de M. Vaillant.

M. Bovier-Lapierre, qui est président de la commission du travail, confirme les observations présentées par M. Doumer, et déclare que la Chambre sera à même de discuter la proposition de loi de M. Vaillant assez à temps pour qu'elle soit applicable aux travaux de l'Exposition.

L'amendement de M. Vaillant est mis aux voix.

Le nombre des votants nécessaires pour la validité du vote n'ayant pas été atteint, il devra être procédé à un nouveau tour de scrutin, à une prochaine séance.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le ministre des affaires étrangères a fait connaître au conseil qu'il avait reçu de l'ambassadeur d'Angleterre en France une lettre l'informant du projet d'une expédition militaire à Dongola. Dans un entretien qu'il a eu ensuite avec lord Dufferin, M. Berthelot a demandé à celui-ci des renseignements sur les causes et le but de ce projet et appelé son attention sur la gravité de ses conséquences.

Le ministre de la guerre a fait savoir que, sur l'invitation de la municipalité de Belfort, il se rendrait, le 5 avril, dans cette ville à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la levée du siège de Belfort.

Le conseil a approuvé les mesures que compte prendre le ministre de l'agriculture, pour donner satisfaction aux vœux répétés des horticulteurs, en modifiant l'arrêté du 16 juin 1882, relatif à la circulation en France des produits de l'horticulture, en vue d'empêcher la propagation du phylloxéra. Les modifications apportées auront notamment pour conséquence la suppression du certificat d'origine pour les expéditeurs de plantes autres que la vigne.

Le Budget de 1897

Les rapporteurs chargés d'examiner les divers budgets de dépenses, ont fait connaître mardi à la Commission du Budget l'état de leurs travaux.

En ce qui concerne les budgets dont les fascicules ont été distribués, la plupart des rapporteurs seront prêts à soumettre à la Commission leurs propositions dès le commencement du mois de mai et les rapports pourront être déposés aussitôt après les vacances de Pâques.

Les budgets de la marine, du commerce, des postes, des colonies, des travaux publics, des chemins de fer de l'Etat, n'ayant pas été encore distribués, les rapporteurs de ces

budgets se trouvent forcément retardés dans leurs travaux.

Le président de la Commission a été chargé d'insister auprès du gouvernement pour que les fascicules correspondants soient enfin distribués.

ITALIENS ET ABYSSINS

Rome, 17 mars.

On mande de Massouah à la date d'aujourd'hui :

La situation reste la même. La santé des troupes est bonne.

Le Négus est toujours à Entisio.

Notre grosse caravane est arrivée hier matin à Kassala sans encombre.

L'Italia militare dit qu'une dépêche arrivée au ministère, confirme la mort héroïque des généraux Da Bormida et Arimondi, à la tête de leurs brigades.

Ménélik et la Russie

Cologne, 17 mars.

On mande de Saint-Petersbourg à la Gazette de Cologne :

Le bruit suivant qui court depuis trois jours, gagne de plus en plus de consistance; Ménélik aurait prié la Russie de servir d'intermédiaire entre lui et l'Italie pour la conclusion de la paix.

Dans les cercles dirigeants d'ici, on conteste que ces bruits soient fondés; mais, d'autre part, certaines personnes croient savoir que la Russie a déjà envoyé le baron Meyendorf, conseiller d'ambassade à Rome, porter une réponse favorable à Ménélik.

On ajoute que le baron Meyendorf porterait également au Négus l'ordre de Saint-Georges.

Enfin on rapporte que deux grands journaux russes ont envoyé des correspondants spéciaux en Abyssinie et que ceux-ci arriveront probablement avec le baron Meyendorf près du Négus.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

La salle capitulaire des Cordeliers

M. le maire de Cahors vient de recevoir de M. le préfet du Lot la lettre ci-après, en réponse à une démarche de la Société des Etudes du Lot, qui avait témoigné à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux arts le désir de voir conserver la salle capitulaire gothique de l'ancien couvent des Cordeliers, vouée à la destruction par suite de la réfection d'une partie du lycée Gambetta :

Monsieur le maire,

La Société des Etudes du Lot a sollicité la conservation d'une partie de l'ancien couvent des Cordeliers, qui est appelée à disparaître par suite de la construction du nouveau lycée de Cahors. Cette partie de l'ancien couvent consiste en une salle voûtée (ancienne salle capitulaire) avec un pilier central, et surmontée d'un étage offrant la même disposition.

M. le ministre vient de me faire connaître que, vu l'intérêt secondaire que présente l'architecture de cette construction, une modification des dispositions du nouveau lycée ne lui paraît pas possible pour conserver ces restes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, toutefois, que M. le ministre me charge de vous prier de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour faire démolir avec soin les constructions dont il s'agit, de manière à conserver les clefs de voûte, qui portent des écussons, ainsi que toutes les parties sculptées qui peuvent présenter un intérêt archéologique.

Je vous prie de tenir compte de cette recommandation, et de vouloir bien faire part de ces instructions à la Société des Etudes du Lot.

Le préfet du Lot,

Signé : DRUARD.

Réception au cercle de garnison

Lundi soir, les officiers du 7^e de ligne recevaient, au cercle de garnison, M. le médecin major Guieu, sur le point de prendre sa retraite, et M. l'aide-major Labanowski, du 9^e de ligne, qui va rejoindre son régiment après avoir fait un intérim au 7^e.

Une foule nombreuse n'a cessé de stationner devant le café Tivoli, pendant que la musique du 7^e se faisait entendre sur la terrasse du Cercle militaire.

Avant la réception au cercle, les officiers supérieurs du 7^e de ligne avaient offert, à l'hôtel du Palais national, un banquet à M. le médecin major Guieu.

A côté de cette réception, une autre, sans doute plus gaie sinon plus imposante, avait lieu à l'hôtel de l'Europe. Les sous-officiers du 7^e de ligne fêtaient le départ de l'un d'eux et l'entrée de deux autres à l'École militaire de Saint-Maixent.

Nous renonçons à décrire tout ce que la jeunesse et la joie donne de pittoresque et d'imprévu à ces réunions amicales.

Au 7^e de ligne

Par décret du 16 mars, M. Lacadé, élève officier sortant de l'école d'infanterie, est nommé sous-lieutenant au 7^e de ligne, pour prendre rang à partir du 1^{er} avril prochain.

MM. Donzet et Cirech, ex-sous-officiers au 7^e de ligne, sortant également de l'école de Saint-Maixent, sont nommés sous-lieutenants, le premier au 47^e de ligne à Saint-Malo, le second au 77^e de la même arme, à Cholet.

A la Trésorerie générale

M. Favalelli, trésorier général du Lot, qui entrera en fonctions le 1^{er} avril, vient de désigner pour son fondé de pouvoirs, M. Urbain Caunézil, caissier de M. Pépin, appelé à la trésorerie générale de Lot-et-Garonne.

Nous félicitons d'autant plus M. Caunézil de la promotion dont il est l'objet, que le public cadurcien n'a eu qu'à se louer de ses manières aimables, et qu'il doit sa nouvelle position aussi bien à son travail qu'à son intelligence.

Deuil

M. Pépin, trésorier général du Lot, vient de perdre sa sœur, Mme Trenty, décédée, la semaine dernière, à Marmande, à l'âge de 42 ans.

Nous adressons à M. Pépin et à sa famille nos plus sincères condoléances.

Guérison du Croup

Mardi dernier, M. le docteur Valat était appelé, avenue de la Gare, par un employé de la Compagnie d'Orléans, dont l'enfant était atteint d'une angine diphthérique.

Après plusieurs injections de sérum, le petit enfant fut aussitôt soulagé; aujourd'hui il est hors de danger.

Société de secours mutuel des instituteurs et institutrices du Lot

Le conseil administratif de la Société de secours mutuels des instituteurs et des institutrices du Lot, se réunira à Cahors le samedi 28 mars, à dix heures précises du matin.

Ordre du jour. — Examen des demandes de secours; Affaires diverses.

Commission départementale

La commission départementale s'est réunie mardi dernier, à deux heures, à la préfecture. Présents : MM. Iscard, président; Laparra, Delport, Pradines, Cocula et Relhié, secrétaire. Absent : M. Longpuech, excusé.

M. le préfet assistait à la séance. Assistance médicale gratuite. — La commission décide de placer le sieur Linard à l'hospice de Cahors; adopte l'achat d'un appareil orthopédique pour le sieur Linol de Reyrevignes; s'oppose au placement des vieillards et infirmes secourus à domicile, M. Adolphe Delbos, de Craysac; Jean Pierre Blazac, de Grézels, et Jean Puech, de Molières.

— La commission accorde à l'école de filles de Tour-de-Faure une somme de 125 fr. pour acquisition de mobilier scolaire.

— Elle donne un avis favorable au classement du projet pour la construction d'une école de garçons à Floressas.

— La répartition des primes pour la vaccine en 1895 est approuvée.

— Il est donné acte à la comptabilité départementale du relevé des mandats émis.

— La reconstruction de l'escalier extérieur du palais de justice de Cahors est approuvée.

— On ajourne la question d'un virement de crédit fait par la commune de Caillac sur les fonds départementaux.

— Est approuvé l'avant-projet d'un chemin vicinal ordinaire de la commune d'Uzès.

— Une somme de 150 francs pour réparations à un ravin coté d'un chemin rural est accordée à titre de subvention à la commune de Martel.

La commune de Saint-Géry reçoit au même titre une somme de 55 francs pour réparations à une fontaine publique.

— Sont approuvés comme étant d'utilité publique;

1^o Le chemin vicinal ordinaire n^o 28, de Cahors à Bégous;

2^o Le chemin n^o 5, de Lascabanes;

3^o Le chemin n^o 3, de Leyme.

Secours aux anciens militaires

Le Bulletin officiel publie une note du ministre de la guerre, relative à la répartition du crédit de 250,000 fr. voté par le Parlement sous la rubrique :

« Secours aux anciens militaires ayant accompli 14 ans de services, antérieurement à la loi du 23 juillet 1881. »

Participeront à ces secours, les anciens militaires des armées de terre et de mer comptant 14 ans de services ou ayant accompli deux congés de 7 ans, c'est-à-dire justifiant de 13 ans de services, calculés depuis la date de l'incorporation jusqu'à celle de la libération définitive. Naturellement, les intéressés ne pourront y participer que s'ils justifient d'une situation précaire constatée dans les formes ordinaires.

La gratification de réforme, renouvelable ou permanente, ne sera pas exclusive de ce secours, qui pourra, d'autre part, exceptionnellement s'appliquer aux anciens militaires hospitalisés définitivement et gratuitement.

Ne participeront au fonds de 250,000 fr., ni les anciens militaires titulaires d'une pension militaire ou civile, ni ceux qui occuperont un emploi conduisant à une pension dans la liquidation de laquelle entrent les services militaires, ni les anciens militaires titulaires de secours permanents. Enfin, l'inconduite notoire sera un cas d'exclusion.

La note ministérielle indique les formes dans lesquelles doivent se produire les demandes.

Itinéraire du Conseil de révision

Le conseil de révision du Lot se réunira en séance publique, aux lieux, jours et heures ci-après indiqués, pour vérifier les opérations du tirage au sort, entendre les réclamations auxquelles ces opérations auraient pu donner lieu et statuer sur les causes d'exemption ou de dispense alléguées par les jeunes gens de la classe 1895 :

Lundi 23 mars, étrangers au département, hôtel de la Préfecture.

Vendredi 17 avril, Cahors (Nord), à 9 h. matin.

Samedi 18, Cahors (Sud), à 9 heures du matin.

Lundi 20, Luzèch, à 2 heures du soir.

Mardi 21, Puy-l'Évêque, à 2 heures du soir.

Mercredi 22, Saint-Géry, à 2 h. 1/2 du soir.

Jeudi 23, Lauzès, à 2 heures du soir.

Samedi 9 mai, Cazals, à 10 heures du matin.

Lundi 11, Labastide-Murat, à 10 h. 1/2 matin.

Mardi 12, Saint-Germain, à 9 h. 1/2 matin.

Mercredi 13, Souillac, à 9 h. 1/2 du matin.

Vendredi 15, Payrac, à 2 heures du soir.

Samedi 16, Salviac, à 2 heures du soir.

Lundi 18, Figeac (Est), à 2 heures du soir.

Mardi 19, Latronquièrre, à 10 h. du matin.

Mercredi 20, Saint-Céré, à 10 h. du matin.

Jeudi 21, Lacapelle-Marival, à 10 h. du matin.

Vendredi 22, Livernon, à 2 heures du soir.

Samedi 23, Figeac (Ouest), à 9 h. du matin.

Mardi 26, Gramat, à 2 heures du soir.

Mercredi 27, Bretenoux, à 2 h. 1/2 du soir.

Jeudi 28, Vayrac, à 10 heures du matin.

Vendredi 29, Martel, à 2 heures du soir.

Samedi 30, Gourdon, à 2 heures du soir.

Lundi 1^{er} juin, Catus, à 10 heures du matin.

Mardi 2, Cajarc, à 3 heures du soir.

Mercredi 3, Castelnau, à 2 heures du soir.

Jeudi 4, Lalbenque, à 2 heures du soir.

Vendredi 5, Limogne, à 2 heures du soir.

Samedi 6, Montcuq, à 2 heures du soir.

Mardi 16, ajournés (1^{er}, 3^e et 4^e subdivisions), hôtel de la Préfecture, à 10 h. du matin.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. l'abbé Gary, président semestriel.

Séance du 9 mars

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale : 1^o Dans le Bulletin de la société archéologique du Limousin, tome 43, la copie du rôle de la compagnie d'armes de Jean des Cars, seigneur de la Vauguon en 1585, portant entre autres les noms des deux archers quercynois, François de Floirac et Mathurin de Bar, demeurant en la paroisse de Puy-l'Évêque; 2^o dans le Bulletin du comité des travaux historiques (année 1895 n^o 1 et 2), un travail sur le chevalier de la Fin et la conspiration du maréchal de Byron, et enfin dans le Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France (1895), une étude complète sur les molusques éocènes.

M. l'abbé Pestel, curé de Notre-Dame-de-Gourdon, présenté par M. V. Combarieu et Girma, demande à faire partie de la Société à titre de membre correspondant. Conformément au règlement, il sera statué sur son admission à la séance prochaine.

M. Grail lit une pétition écrite moitié en vers, moitié en prose, et adressée au préfet du Lot en 1823 par une dame de la commune de

Pradines, qui sollicitait l'autorisation de planter du tabac dans sa propriété.
M. Esquieu communique un article paru, le 1^{er} mars dernier, dans un journal de l'Aveyron au sujet de découvertes numismatiques faites à Rodez et à Marseillac, et qui permettent d'affirmer que les anciennes monnaies ayant circulé dans le midi de la France sont d'origine nationale et non espagnole.
La séance est levée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1896

EXTENSION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES BILLETS ALLER ET RETOUR
A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au Jeudi 16 Avril inclus, les coupons de retour des BILLETS d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés pendant la période du Lundi 30 Mars inclus au Mercredi 15 Avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.
Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 16 Avril.

Gourdon

Lundi, en audience solennelle, M. Zéglicki a été installé dans ses nouvelles fonctions de président du tribunal civil de Gourdon.
Cette cérémonie accomplie, le tribunal s'est retiré et il est rentré un quart d'heure après pour tenir son audience correctionnelle.

Notre foire de samedi, favorisée par un temps superbe, a été très importante. Les transactions sur tous les produits ont été nombreuses, mais se sont faites à des prix bien modérés en ce qui concerne les bœufs gras et de travail. Les veaux se vendaient à de bons prix.

Voici la mercuriale du marché aux récoltes :
Blé, première qualité, 150 hect., 15 fr. l'hect.;
Seigle, 80 hect., 10 fr. 50 l'hect.;
Maïs, 70 hect., 11 fr. 80 l'hect.;
Avoine, 80 hect., 8 fr. 30 l'hect.;
Noix, 600 hect., 10 fr. 50 l'hect.;
Pommes de terre, 100 hect., 2 fr. 80 l'hect.;
Châtaignes, 10 hect., 7 fr. 50 l'hect.

Deux porte-monnaie ont été perdus pendant la foire : l'un appartenant à Mme Malaterre, de Gourdon, contenait 15 francs; l'autre, à Mme Claire Pouzalgues, de Ginouillac, renfermant 320 francs en pièces de 20 francs et 30 francs en monnaie de billon, et un coupon de rente sur l'Etat.

Un autre porte-monnaie, contenant 2 fr. 50, perdu depuis quelques jours, a été déposé au bureau de police.

Cajarc

M. Clément Artour, gendarme à cheval à Agen, est nommé brigadier à Cajarc.

Figeac

Deux inconnus ont tenté de voler une vache d'une valeur de 300 fr., appartenant à M. Adrien Richard, propriétaire à Salvagnac-Saint-Loup (Aveyron). Quand celui-ci s'est aperçu de la disparition de sa bête, qu'il avait attachée à la façade de l'auberge Destruel, sur le champ de foire, il s'est mis à sa recherche et l'a aperçue à temps pour faire lâcher prise.

La foire du 16 mars a été très belle. Grande affluence de bœufs, de porcs et de brebis. Tendances générales à la baisse sur tous les bestiaux. Les porcs se vendaient au prix dérisoire de 60 à 62 fr. les 100 kilos. Mauvaise année pour les éleveurs.

Tentative criminelle

Sur le chemin de fer de Périgueux à Brive, on a déconvoité, le 10 mars, entre les gares des Quatre-Routes et de Saint-Denis, que les fils de fer destinés à la manœuvre des signaux avaient été attachés ensemble et fixés à un arbre dans une haie, ce qui aurait pu avoir pour résultat de causer les plus graves accidents.
Le coupable est resté jusqu'ici inconnu.

Souillac

Dans le courant de février dernier, le nommé Félix Cambonnie, âgé de soixante ans, chiffonnier à Souillac, partit pour Brive afin d'y vendre de la marchandise.
Depuis, il n'est pas reparu à son domicile, et les recherches faites pour découvrir ce qu'il est devenu sont restées jusqu'à ce jour infructueuses.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 19 et 22 mars
De 4 à 5 heures

Le Lorrain (P. R.) Leroux.
Le Calife de Bagdad (Ouvverture) Boëldieu.
Les Dragons de Villars (Fantaisie) Maillard.
Gillette de Narbonne (Polka) Audran.

THÉÂTRE DE CAHORS

MARDI 24 MARS courant, à 8 h. 1/2, au théâtre, aura lieu une unique soirée de gala donnée par la célèbre

Chapelle nationale Russe

composée de 50 exécutants en costumes nationaux des XVI^e et XVII^e siècles, du célèbre maestro Dmihi Slaviansky d'Agréneff, avec le concours de Mesdemoiselles Inna et Marguerite Slaviansky d'Agréneff et du jeune Serga, véritable prodige de 11 ans.

Le programme est composé de morceaux religieux, chants nationaux, chœurs, etc., etc., sous la direction de Madame Olga Slaviansky d'Agréneff.

Cette troupe hors ligne aura certainement à Cahors le même succès que dans toute la France. La location est ouverte dès ce jour.
Prix des places des grandes tournées.

LES SARDINES JOCKEY-CLUB hors-d'œuvre exquis

ARSÈNE SAUPIQUET, de NANTES se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

FAITS DIVERS

La fabrication des allumettes

Le ministre des finances vient de préparer un projet de loi qui est à la veille d'être soumis à la Chambre et qui va opérer une véritable révolution dans la fabrication des allumettes. Il s'agit de substituer la fabrication mécanique pour la presque totalité du travail à la fabrication par main d'homme, au moyen d'une machine inventée en Amérique et qui constitue un véritable prodige mécanique. La machine en question qui a une quinzaine de mètres de longueur, est construite de telle façon que, si on met à l'entrée un bloc de bois de dimensions déterminées d'avance, il en sort à l'autre extrémité des boîtes d'allumettes phosphorées, toutes prêtes à être livrées à la consommation.

On arrive ainsi à supprimer totalement la terrible maladie de la névrose dont sont atteints généralement les ouvriers et ouvrières dans les fabriques actuelles, mais il convient de dire aussi que, si ce système est adopté, il aboutirait au licenciement des deux tiers des ouvriers employés aujourd'hui. On calcule, en effet, que sur 2,200 ouvriers, 1,400 seront renvoyés lorsque la nouvelle fabrication sera dans le plein fonctionnement. Au lieu des sept ou huit usines existant actuellement, à Paris, Marseille, Aix, Trélèze, Bègles, etc., on n'en aura plus que deux : la principale serait installée à Meulan, dans Seine-et-Oise ; la seconde serait installée probablement aux environs de Marseille.

L'influence de l'alcool sur la longévité

Le secrétaire de l'Alliance du Royaume-Uni contre l'alcoolisme, M. James White, vient de publier un remarquable travail, fruit de trente ans d'observations, sur l'alcoolisme. Les chiffres fournis par diverses Compagnies d'assurances sur la vie semblent démontrer que l'usage de l'alcool, si faible qu'il soit, abrège l'existence d'une façon notable.

Ainsi, en partageant les assurés en deux classes : ceux qui boivent de l'alcool, sans être pourtant des ivrognes, et ceux qui s'en abstiennent absolument, les *teetotalers*, comme disent les Anglais, l'auteur a fait les constatations suivantes :

En vingt-neuf ans, alors que les tables de probabilités faisaient prévoir dans la première section 8,836 décès, on en a enregistré 8,617, tandis que dans la section des *teetotalers*, sur 6,187 décès prévus, il ne s'en est produit que 4,368.

La différence est assez grosse pour donner à réfléchir au moment où l'on s'apprête à déguster un verre de « fine » après dîner.

D'autre part, sur 1,000 assurés sobres, 590 ont atteint l'âge de soixante-cinq ans, tandis que parmi ceux qui consomment peu ou prou de boissons spiritueuses, 453 seulement sur 1,000 sont parvenus à cet âge. Soit 137 vies pour 1,000 abrégées par l'usage de l'alcool.

M. White, constate également l'énorme mortalité dans les professions qui touchent au commerce de l'alcool : les brasseurs, les cabaretiers, les garçons de café et d'hôtel, etc.

Une singulière conclusion de ce travail, c'est que l'ivrognerie est plus meurtrière dans les classes élevées que dans les classes ouvrières.

Il est vrai que la chose a été relevée en Angleterre ; en France, les résultats ne seraient peut-être pas les mêmes.

La grippe ou influenza qui, depuis sa néfaste apparition dans l'hiver 1879-1880, n'a pas manqué une année de sévir parmi nous, a fourni des occasions mille et mille fois répétées d'éprouver la valeur de la Pâte Regnaud et du Sirop Regnaud. En effet, ces deux médicaments se sont montrés des sédatifs aussi doux qu'efficaces pour calmer la toux quinteuse et déchirante de cette maladie.

AGRICULTURE

Pesage et mesurage des grains. — Les bêtes ovines. — Les coquilles d'œufs.

Le mouton, quelle que soit son aptitude spéciale plus ou moins accentuée, est toujours un producteur de viande et un producteur de laine. C'est à ces titres qu'il est un des plus précieux animaux de la ferme.

On peut dire aussi que la brebis, particulièrement la brebis de certaines races spéciales, est une bête laitière dont les produits sont souvent fort appréciables. Toutefois, d'une manière générale, la brebis donnant du lait après l'allaitement de son petit, est en quelque sorte en France, une exception.

Longtemps, en France, on a exploité le mouton comme étant particulièrement producteur de laine ; et, alors, partout où l'élevage du mouton lainier pouvait se faire dans de bonnes conditions hygiéniques, on élevait de préférence des races à laines fines, laines qui se vendaient à un prix très élevé.

Mais depuis les traités de commerce de 1860, la laine a constamment diminué de prix sur le marché et on a dû négliger la production lainière, qui n'était pas assez rémunératrice, pour revenir à l'exploitation d'animaux à laine grossière, mais d'une plus grande précocité comme producteurs de viande.

Que cherche-t-on, en effet, dans l'exploitation du mouton, comme dans celle du bœuf, du cochon, etc. ? Des bénéfices qui résultent évidemment de la vente facile et rémunératrice des produits de l'animal.

Or, si, pendant longtemps, on a pu entretenir des troupeaux tout à la fois producteurs de belles laines et d'excellentes viandes, il semble que maintenant cela ne soit plus possible. Car, en effet, jusqu'en 1894, les laines fines trouvaient encore acheteurs à un prix légèrement supérieur ou égal à celui qu'étaient payées les laines grossières ou communes ; mais aujourd'hui ces dernières, et particulièrement dans les ventes faites en 1892, sont payées bien plus cher que les belles laines mérinos ou métis mérinos.

L'usage le plus général en matière de vente des blés sur les marchés est de vendre à la mesure, et non au poids.

Beaucoup de cultivateurs estiment que c'est un usage à réformer. On a la preuve qu'un hectolitre de blé versé sans secousse et non tassé pèsera 70 kilos, et que le même blé, foulé à la main, pèsera jusqu'à 84 kilos. Donc la mesure comporte un écart de plus de 5 p. 100.

Pour l'avoine, la différence est plus grande encore : elle peut aller à 10 p. 100, ce qui s'explique par la forme et les extrémités velues de son grain.

La vente au poids est-elle donc plus rationnelle que la vente à la mesure ? Oui, en théorie, sans doute. Mais, dans la pratique, il y a une objection sérieuse : c'est que le blé pèse en raison de ce qu'il contient d'humidité. Entre un blé très sec et un blé humide mis en vente, l'écart peut être aussi grand que l'écart de volume entre deux hectolitres.

Néanmoins nous croyons que la vente au poids est le mode le plus rationnel de vente des céréales et de toutes les matières sèches en agriculture ; que la vente à la mesure convient pour les liquides seulement.

Mais, pour donner à ce mode de vente une garantie sérieuse d'exactitude, il faudrait fixer le maximum d'humidité admissible dans un grain mis en vente ; sauf meilleur avis, ce maximum doit être de 8 p. 100, d'après le témoignage de la meunerie.

Généralement l'on jette les coquilles des œufs. On a tort. Pour en tirer un parti très utile, il suffit de connaître les éléments qui les composent essentiels dans la nourriture des animaux et spécialement des volailles.

Les coquilles d'œufs, qui contiennent de la chaux à l'état de phosphate, étant ajoutées aux fourrages, forment une excellente nourriture pour les génisses.

A cet effet, on les réduit en poudre et on les mélange aux fourrages servant aux bêtes. Les résultats obtenus de cette manière dans l'élevage des veaux, des poulains, etc., ont dépassé toute attente.

Etant donné qu'on peut facilement se procurer des coquilles chez les pâtisseries, confiseurs et boulangers, nous ne saurions trop recommander ce moyen bon marché d'améliorer l'ordinaire des animaux.

A VENDRE

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré.
S'adresser au bureau du Journal.

Bourse de Paris

Cours du 19 Mars 1896

RENTES

| | | |
|-------------------------|--------|--------|
| 3 0/0..... | compt. | 101 65 |
| 3 0/0 amortissable..... | compt. | 101 |
| 4 1/2 0/0..... | compt. | 105 85 |

A LA BOULLE D'OR



H. FABRE



10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

AVIS

Suivant acte du quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-seize, passé devant M^e Costes, notaire à Cahors, enregistré, M. Fourès Jean et M. Fourès Jean-Pierre, père et fils, demeurant à Cahors, rue Nationale, 59 et 61 ont résilié la société existant entre eux pour l'exploitation du fonds de commerce de menuiserie par acte du vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Par suite, cette société est dissoute à partir du quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-seize.

Bibliographie

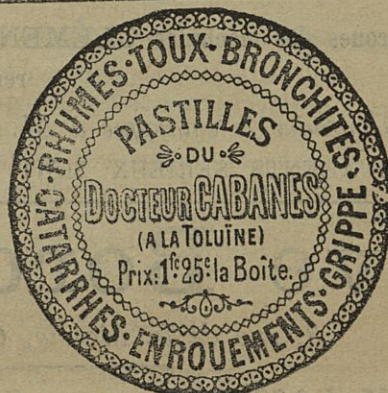
Le Train de 8 h. 47, par Georges Courteline, ce livre d'une gaieté si originale, dont l'immense succès a classé de suite le jeune auteur parmi nos meilleurs écrivains, paraît en livraisons illustrées chez l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

L'ouvrage est illustré par Albert Guillaume, dont le talent s'allie admirablement avec celui de Courteline. Des dessins tirés en couleurs illustrent chaque livraison.

Envoi franco de la première livraison gratuite. La première série, composée de cinq livraisons, est envoyée franco également, contre 50 centimes en timbres-poste.

HERNIES

Guérison radicale par le Bandage électro-médical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 8, rue du Pont-Neuf. M. MARIE, fera lui-même l'application de ses appareils à Gramat, vendredi 20 mars, Hôtel de Bordeaux; Figeac, samedi 21, Hôtel des Voyageurs; Souillac, dimanche 22, Hôtel des Ambassadeurs; Cahors, lundi 23, Hôtel de l'Europe; Villefranche, mardi 24, Hôtel de France. M. MARIE revient deux fois par an. Nos bandages électriques seuls guérissent. 22 ans de Merveilleux succès. Les bandages des Docteurs MARIE défient toute concurrence pour leur efficacité.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du D^r CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du D^r CABANES et vous serez guéri.
Dépôt Ph^o DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

| | |
|---------------------------------|------|
| Pour une famille de 2 personnes | 20 % |
| — 3 — | 25 % |
| — 4 — | 30 % |
| — 5 — | 35 % |
| — 6 — ou plus | 40 % |

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le

paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

4^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Anvers) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 9 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets, Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^o
 4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
 PARIS

La Maison L. AUBOURG & C^o, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUBÉZ, Directeur
 4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

Journal de la Santé
 REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
 CRÉÉE EN 1884
 PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES
 avec gravures dans le texte.
 Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FR. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.)

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).
 On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES** la petite Carte de poche **DU LOT**

GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

| | |
|---|--|
| Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP | Bicyclette de luxe p ^o dames 575 fr. pneumatique DUNLOP |
| id. n° 1 375 fr. — — | id. n° 1 id. 450 fr. — — |
| id. n° 2 325 fr. — — | id. n° 2 id. 375 fr. — — |

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

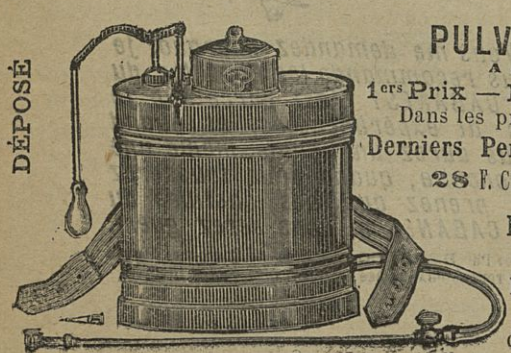
Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
 1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
 Dans les principaux Centres viticoles de France
 Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
 28 P. CUIVRE JAUNE — 22 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
 Chevalier du Mérite Agricole
 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Journaliste Conservateur.

Quatorze ans de journalisme, ancien collaborateur à un grand journal du Sud-Ouest, ex-directeur et rédacteur en chef d'un important journal de province, demande direction ou rédaction en chef d'un journal Conservateur.

S'adresser B. L., Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

GUÉRISON
 Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS DE LA PEAU**
 Dartres, Eczéma, Acné, Pityriasis, Herpès, Prurigo, Psoriasis, Lupsus, etc., etc.

MEMBRE DES **PLAIES ULCÈRES VARIQUEUX** dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le 3^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LÉONARD, M^e Spéc. ancien Aide-Major des Hôpitaux M^e, 3, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Cor. exp.

Le propriétaire-gérant : LAYTOS

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR
 2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS
 Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBOICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquéz. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiér;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mèrille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mèrille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiér.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à oeil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.